

# fabriques®

architectures  
paysages

25, rue Burdeau 69001 LYON  
Vernand 42470 FOURNEAUX

04 82 53 46 61  
fabriques@fabriques-ap.net  
www.fabriques-ap.net

SIRET 493 576 334 00012  
Code APE-NAF 7112B  
N°TVA FR 55493576334

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20240220-MPG022024004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2024  
Publication : 05/03/2024

MOA

Commune de Panissières

## NOTE PROGRAMMATIQUE DE SYNTHÈSE

### ÎLOT PAUL BERT, PANISSIÈRES

**FABRIQUES-AP**  
Architectes,  
Paysagistes,

**ATELIER DE MONTROTTIER**  
Architectes,  
Urbanistes

---

**Atelier de Montrottier  
Loïc Parmentier  
& Associés**



14 Février 2024

# 1 - Rappel du contexte et précisions sur le site :

*Les éléments de contexte ci-après sont issus du dossier de concertation publique du 10 Janvier au 10 Février 2024.*

## - Le bâti :

L'îlot Paul Bert est délimité par les rues Dolet, Paul Bert, Victor Hugo et de la République. Il est constitué par 13 unités foncières toutes bâties et une placette qui donne sur la rue de République. La superficie de l'îlot (hors placette) est de 522 m<sup>2</sup>. Ses dimensions : 33 m de longueur, largeur qui varie de 10 à 22 m.

Il est complètement bâti, à l'exception de deux micro-espaces situés en cœur d'îlot de 6 et 12 m<sup>2</sup>.

La superficie de l'emprise bâtie est donc de 522 m<sup>2</sup>, soit 534 m<sup>2</sup>, ce qui représente une emprise bâtie moyenne très faible de 41 m<sup>2</sup> par unité foncière

Les immeubles de l'îlot sont des constructions des années 1900 du type R+2 pour la grande majorité. Certaines ont des combles, d'autres disposent d'une cave en sous-sol. L'état du bâti est globalement vétuste, voire dégradé. Les immeubles ne sont plus entretenus.

## - L'espace public :

Les rues Étienne Dolet et Paul Bert :

- Sont très étroites : 3,4 m pour la rue Dolet et 4,8 m pour la rue Bert.
- Avec une forte pente : environ 17%. Une différence de 6 à 7m entre la rue de la République (bas) et la rue Victor Hugo (haut).
- Réglementées en sens unique montant et en zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h et espace partagé entre les voitures et les piétons)

La placette qui donne sur la rue de République accueille la terrasse du restaurant situé rue Paul Bert.

## 2 - Synthèse des éléments de programme à l'issue la concertation :

### Un espace confortable :

- **Confort phonique** : L'aménagement, la disposition spatiale, le choix des matériaux et des essences sera étudié afin de limiter la propagation des sons et limiter les nuisances sonores. En ce sens l'emploi de matériaux minéraux sera limité, et les franges de l'espace public (en interface avec les voiries et logements) seront pourvues d'écrans végétalisés, afin de minimiser l'effet caisse de résonance.

- **Confort thermique** : L'aménagement améliorera le confort thermique du centre-ville. Il sera végétalisé, et déminéralisé afin de limiter l'effet d'îlot de chaleur principalement en été. L'utilisation de matériaux minéraux qui chauffent beaucoup et présentent une forte inertie seront limités au strict minimum, en favorisant les couleurs claires (pouvoir réfléchissant et albédo élevé). Les revêtements de sols seront majoritairement perméables, en prévoyant des espaces de pleine terre et des fosses plantées. Pour la végétalisation, les trois strates végétales seront employées de manière abondante (basse, moyenne, haute), afin de diffuser de la fraîcheur par évapotranspiration à tous les niveaux. Des arbres de haute tige seront intégrés afin de profiter de l'effet canopée et d'offrir des espaces ombragés équipés d'assises pour se reposer. La plantation des sujets les plus importants sera étudiée afin de ne pas gêner l'apport de lumière naturelle pour les logements environnants.

- **Confort visuel et mise en valeur des vues** : L'espace public, issu de la déconstruction de l'îlot Paul Bert a l'ambition de créer un espace de respiration au sein du tissu urbain dense du centre-ville. La configuration de cet espace devra prendre en compte le relief important, puisqu'il est situé sur le « coteau » urbain, orienté sur le grand paysage et offrant des vues potentielles à l'Ouest sur les Monts du Forez. Cet espace permettra de faire la transition entre ville-haute et ville basse, offrant de nouvelles aménités, porosités visuelles et perspectives, invitant à la pause ou à la déambulation.

## **Des usages souples et évolutifs :**

### **- Une déclinaison de terrasses et jardins inscrits dans la pente :**

L'aménagement consiste à créer un lieu de convivialité, au contact du tissu de commerces de proximités et du tissu résidentiel.

Les jardins viendront s'implanter sur les terrasses, offrant des ambiances différentes. Pour chacun, une attention végétale spécifique sera apportée afin de constituer un jardin en cœur de ville, support d'aménités (prairie, plantes aromatiques, fleurs, légumes, fruitiers, arbuste, arbre...). Une attention particulière sera apportée afin de faciliter la gestion future de cet espace.

Une terrasse minérale, équipée de mobilier urbain (assises, tables...), sera mise en commun afin de permettre aux clients des commerces alentours de s'installer de manière confortable. Il n'est pas souhaité que les commerces déploient leurs propres équipements sur cet espace.

Les autres terrasses végétales, seront pensées comme un théâtre de verdure, propice à la détente quotidienne. La configuration de l'espace permettra l'organisation de petit événementiel : manifestations diverses, organisation de spectacles ou concert sur une petite scène (en partie basse), utilisation des terrasses comme de gradins... Il n'y a pas de volonté de faire monter le marché sur cet espace. La composition spatiale permettra une forte évolutivité et flexibilité d'usages des usages.

En termes d'usage, les espaces seront intergénérationnels. L'une des terrasses au moins mêlera des zones d'assises avec du mobilier urbain, et des espaces de jeux pour les enfants.

**- Réseaux électriques et éclairage :** Les réseaux électriques et branchements seront intégrés pour permettre la flexibilité d'usage (prise, branchement lumineux...). L'éclairage nocturne sera au sol, limité au minimum, favorisant l'emploi de dispositifs low-tech peu consommateurs en énergie.

## **Des mobilités apaisées :**

### **- Les circulations piétonnes et l'accessibilité :**

La fonction « piétonne » de la place sera affirmée, et exclusive au centre de l'espace public. Au regard de la topographie importante, l'espace public sera composé de différentes terrasses adaptées au relief. Le jardin public majeur (le plus important) sera accessible aux personnes à mobilités réduites (PMR) à l'aide de rampes, sans pour autant chercher l'accessibilité de l'ensemble de l'espace public qui serait très consommateur en espace et démultiplierait les ouvrages techniques au profit des autres qualités recherchées.

Des « plateaux » seront installés sur les rues Etienne Dolet et Paul Bert afin de permettre l'accessibilité PMR aux commerces (boulangerie).

### **- Les circulations et stationnements automobiles :**

La circulation automobile sera autorisée pour la seule desserte résidentielle rue Etienne Dolet, rue Paul Bert. Dans ces deux rues, une desserte exceptionnelle sera à vérifier pour les services de secours/déménagement. Le secteur d'étude n'est pas approprié à l'intégration d'espaces de stationnement rapide (zone bleue), qui seront positionnés comme actuellement dans les rues et places adjacentes (rue de la République, Place Carnot...).

5 places stationnement seront créées sur la partie nord du tènement, équipées de bornes électriques pour la recharge de véhicules électriques en centre-ville.

Les livraisons camion pour les commerces seront concentrées sur la rue de la République, le projet ne prévoira pas d'espace réservé et dédié aux livraisons au sein de l'ilot Paul Bert.

### **- Les cycles :**

Il n'est pas souhaité d'avoir un espace ni d'ouvrage dédié à la circulation cyclable. Un espace de stationnement vélo sera intégré en partie basse en interface avec la rue de la République et les commerces.

### **- Sécurité et partage de l'espace :**

La volonté des élus et des habitants est de créer un espace public apaisé, inclusif et sécurisé, en ce sens une zone de rencontre pourra être étudiée aux interfaces avec les voiries (notamment la rue Victor Hugo et la rue de la République).

## **Une gestion de l'eau intégrée et une matérialité sobre :**

### **- La gestion des eaux pluviales :**

Les surfaces et revêtements de sols seront principalement perméables, favorisant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Des espaces de pleine-terre végétalisés seront étudiés afin de proposer une gestion intégrée des eaux pluviales (noues, fossés...), en la déconnectant au maximum des réseaux EP.

En ce sens, des études géotechniques seront menées afin de caractériser les capacités d'infiltration des sols par le biais de sondages, et d'évaluer les besoins potentiels d'apport en matière extérieure pour reconstituer un sol drainant, qui sera nécessaire à la réalisation des ouvrages. Le contexte topographique du site sera pris en compte dans le dimensionnement, la position et la nature des ouvrages afin de penser la gestion des eaux pluviales comme un système global composé de différents dispositifs connectés entre eux.

Cette gestion in-situ des eaux pluviales participera également au confort thermique de l'espace public, en apportant de la fraîcheur.

L'utilisation du puit situé place de la Fontaine sera étudiée.

### **- Mémoire, espace et matérialité :**

Le projet d'aménagement naît d'un contexte particulier : celui de la démolition de l'îlot Paul Bert.

Au regard de l'histoire de la commune de Panissières, et de la volonté communale de mettre en avant le patrimoine comme ressource de projet urbain, il apparaît important que le projet d'aménagement favorise une mise en mémoire du site, et de ce qui a été.

Plusieurs pistes seront explorées : matérialisation du bâti démoli par des murets, réutilisation des fondations comme structure de la place, réemploi de matériaux issus de la démolition de l'îlot bâti, etc.

Au regard de l'histoire encore plus ancienne de la commune, une réflexion sera apportée afin de matérialiser les traces de l'ancien Panissières tel que le rempart au niveau du mur de la blanchisserie.

Au contraire d'une approche pastiche ou passéiste, ces éléments qui font l'essence du site, seront utilisés comme des ressources de projet, adaptés aux enjeux contemporains.

Les matériaux utilisés seront sobres, bruts, économiques proposant un aménagement frugal qui valorise le cœur de ville.

La possibilité de conserver l'aménagement existant de la place de la Fontaine sera également étudiée afin de limiter l'intervention.

**fabriques**<sup>®</sup>

architectures  
paysages

25, rue Burdeau 69001 LYON  
Vernand 42470 FOURNEAUX

04 82 53 46 61  
fabriques@fabriques-ap.net  
www.fabriques-ap.net

SIRET 493 576 334 00012  
Code APE-NAF 7112B  
N°TVA FR 55493576334